

Compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2026

L'an deux mil vingt-six le 19 mai à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE.

Présents : Mesdames BOUXIN Christine, JACQUES Valérie, STALIN Samya, FERET Béatrice, Messieurs CAHAGNE Dominique, BRIDONNEAU Alain, LEBEL Jean-Claude, HALLER Dylan, METOT Fabrice, FOURE Cyrille

Pouvoir : Madame FERET Béatrice à CAHAGNE Dominique

Nombre de membres :

en exercice 11

présents 10

votants 11

Secrétaire de séance : JACQUES Valérie

2026/32

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECT (CCID) SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

A l'issue des dernières élections municipales, le nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts direct (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants,
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

L'ordre de la liste n'ayant aucune signification :

1. FOURE Cyrille
2. FERET Béatrice
3. LEBEL Jean-Claude
4. JACQUES Valérie
5. METOT Fabrice
6. BRIDONNEAU Alain
7. STALIN Samya
8. BOUXIN Christine
9. HALLER Dylan
10. LETAILLEUR Catherine
11. BLOT Christelle
12. FORTIN Myriam
13. CHALUPNICZAK Patrick
14. CISSE Julie
15. LEBRAS Annie
16. GONZALEZ-ROCHER Romain
17. LEFEBVRE Christian
18. LEFEBVRE Thomas
19. METOT Killian
20. CAHAGNE Nadia
21. ORMUS Marie-Thérèse
22. LEGENDRE Laurence
23. CHALUPNICZAK Claudine
24. LEVIEUX Liliane

Fait et délibéré,

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE MÉNESQUEVILLE-TOUFFREVILLE-LISORS

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2019, portant création du syndicat scolaire Ménesqueville-Touffreville-Lisors ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2021, modifiant les statuts du syndicat ;

Vu la délibération du syndicat scolaire prise le 02 avril 2026 et validée par la préfecture le 23 avril 2026 ;

Considérant que le calcul actuel de la contribution financière de chaque commune membre est déterminée au tiers (soit 33.33%) tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement (article 7 des statuts) ;

Vu la différence, entre les 3 communes, du nombre d'habitants et du nombre d'élèves, il est proposé au conseil municipal de valider la modification des statuts du syndicat scolaire Ménesqueville – Touffreville – Lisors.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- ✓ **DE VALIDER** la modification de l'article 7 des statuts du syndicat scolaire (SSMTL) tel que :
La contribution financière de chaque commune aux dépenses du syndicat est déterminée par le calcul suivant :
 - Au tiers (soit 33.33%) selon le calcul suivant :
Addition des articles 615221 (Bâtiments publics, fonctionnement), 66111 (Intérêts réglés à l'échéance, fonctionnement) et 1641 (Emprunts en euros, investissement)
Déduction de la FCTVA en investissement et en fonctionnement (10222 et 744)
 - Pour le reste, le calcul s'effectue pour l'année N au prorata du « potentiel fiscal 4 taxes final » de l'année N-1 fourni par la préfecture sur les fiches individuelles DGF.
- ✓ **DE SUPPRIMER** le 4ème objet du syndicat, dans l'article 2 des statuts, vu que les écoles sont regroupées dans le RPC de Ménesqueville.

Ces modifications seront applicables dès le budget 2026.

Fait et délibéré,

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :

- **Les travaux en cours :**
 1. Rue Planche Botté, le chantier avance, il sera terminé dans 15 jours,
 2. Au Pont de Pierre, la semaine dernière, des pierres ont été jetées à l'eau. Monsieur le Maire rappelle l'interdiction aux piétons de circuler dans l'emprise des travaux.
- Monsieur FOURE Cyrille demande si l'arrêt de bus en face de la propriété de madame CHEVRIN Sylvie, peut être nettoyé. Monsieur le Maire répond que monsieur CAHAGNE Alexis le fera prochainement.
- Monsieur HALLER Dylan demande s'il peut déposer à l'école des flyers pour la journée foot organisée à Lyons-La-Forêt. Monsieur le Maire indique de prendre attache auprès de madame DUMONTIER, la directrice.

Fin de séance à 19h30

BRIDONNEAU Alain	CAHAGNE Dominique	JACQUES Valérie
FÉRET Béatrice	FOURÉ Cyrille	LEBEL Jean-Claude
BOUXIN Christine	METOT Fabrice	HALLER Dylan
LETAILLEUR Catherine	STALIN Samya	